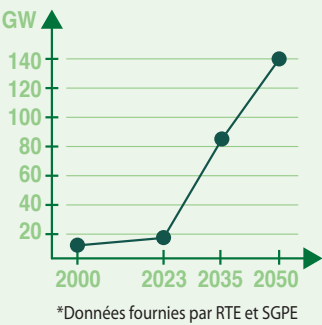


LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour limiter les effets du dérèglement climatique et assurer notre production d'électricité, il est indispensable de **développer massivement** les énergies renouvelables, et **urgent d'accélérer** leur déploiement.

Pour quels objectifs :

- **réduire de 55 %** l'émission des gaz à effet de serre d'ici 2035 et atteindre une neutralité carbone en 2050 ;
- **multiplier par 4** la production d'énergie solaire en 2035 et installer 140 GW en 2050.



UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EST :



COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Une étude d'impact environnemental est obligatoirement réalisée par un bureau d'études indépendant en amont du projet, pour évaluer son incidence sur le milieu écologique, paysager, physique et humain. Cette étude propose des mesures pour éviter les impacts au maximum et, à défaut, les réduire et les compenser. Le suivi de ces mesures est assuré par le pôle environnement de Photosol, et prochainement par le futur observatoire des ENR.



INTÉGRÉE DANS LE PAYSAGE ET RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE

Des études paysagères et de co-visibilité sont toujours réalisées en amont, ainsi qu'un travail avec les élus locaux et les riverains pour réduire l'impact visuel de l'installation.



SÛRE

Une installation répond à des critères de sécurité stricts. Ainsi, des opérations de maintenance préventives, correctives et curatives sont programmées tout au long de l'année, pour garantir la sécurité et la performance du parc tout au long de son exploitation (30 à 42 ans).



RECYCLABLE

En moyenne, **94 %** d'un panneau est recyclable*. Le recyclage est financé par le producteur d'électricité dès l'achat de chaque panneau, par une participation versée à un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics. Les autres éléments du parc (structures métalliques, onduleurs) sont également valorisés dans des filières dédiées.



RÉVERSIBLE

Le démantèlement est anticipé dès la construction par Photosol. Il est assuré et financé par la société de projet afin de restituer le terrain à l'identique.

*Pour en savoir plus : www.soren.eco

UN PROJET QUI SE CONSTRUIT DANS LE DIALOGUE

Nous croyons que seule une concertation sincère avec tous les acteurs du territoire et riverains permet de construire un vrai dialogue. Nous diffusons une information du projet la plus complète et partagée possible, en vue de l'adapter au plus près des sensibilités et intérêts de chacun.

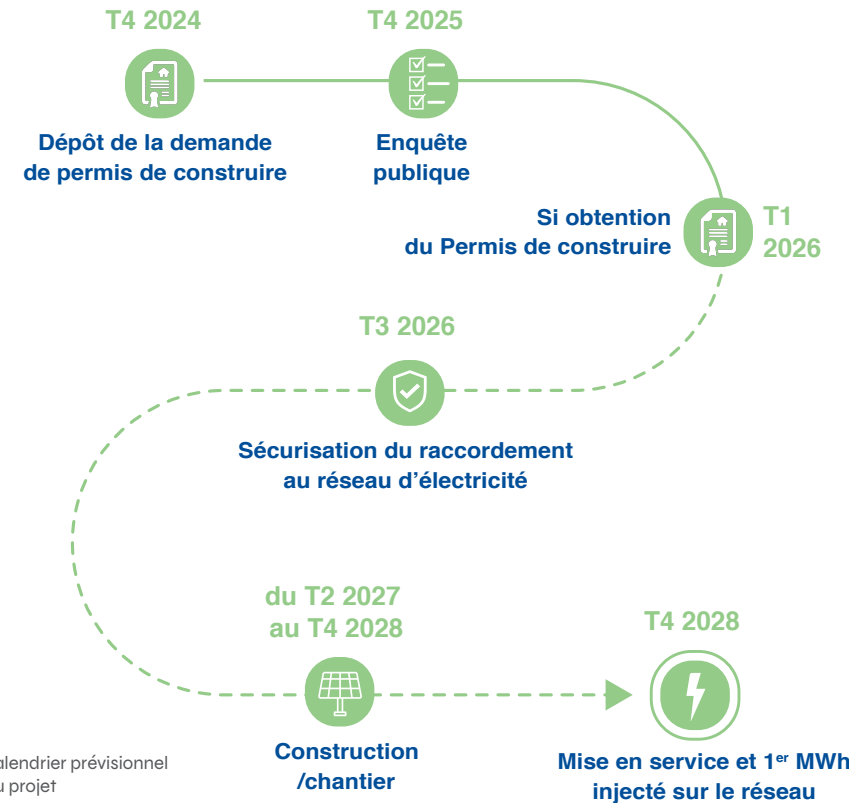
Le projet agrivoltaïque de Précy est le fruit d'une longue concertation entre les élus locaux, les riverains, les quatre futurs exploitants ainsi que les organismes de l'État. Les réunions et les visites de terrains avec les habitants du hameau des Chaumes ont été utiles afin de faire évoluer le projet pour limiter les impacts sur le paysage et le cadre de vie tout en améliorant les projets agricoles.

François Relotius,
Chef de projet

Ce projet agrivoltaïque est l'aboutissement d'un travail collectif avec quatre agriculteurs installés à proximité, et qui exploitent déjà les parcelles. Nous avons recensé ensemble leurs besoins pour proposer une technologie solaire adaptée aux projets d'exploitation. Grâce aux structures mobiles, il est possible de coupler les besoins agricoles à la production d'énergie, en tenant compte des pratiques agricoles.

Nathalie Pringard,
Cheffe de projet agricole

LES PROCHAINES ÉTAPES*



UNE QUESTION, UN AVIS ? CONTACTEZ-NOUS !

concertation-projets@photosol.fr

Pour en savoir plus : www.photosol.fr

Energie & Territoire

Le projet d'installation agrivoltaïque collectif de Précy



PARTICIPEZ
À LA RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES SUR LE PROJET
le jeudi 7 novembre 2024 de 19 h à 21 h
à la salle des fêtes de Précy

Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé à 150 exemplaires • Papier certifié FSC® • Octobre 2024

UN PROJET RESPONSABLE QUI ALLIE AGRICULTURE ET ÉNERGIE

Un projet agrivoltaïque allie production énergétique et production agricole, qui doit rester l'activité principale de la parcelle.

Il permet ainsi de conserver la vocation première des parcelles, à savoir nourrir, et de contribuer à la transition agricole en pérennisant l'activité agricole.



L'agrivoltaïsme a été défini dans la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables de mars 2023.

Un projet agrivoltaïque doit être réversible, et doit apporter au moins l'un des services suivants :

- 1 l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques ;
- 2 l'adaptation au changement climatique ;
- 3 la protection contre les aléas ;
- 4 l'amélioration du bien-être animal.

Les projets agricoles et leurs viabilités technico-économiques sont étudiés en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Cher.

QUELS SERONT LES PROJETS AGRICOLES AU SEIN DU PARC AGRIVOLTAÏQUE DE PRÉCY ?

Le projet agrivoltaïque de Précy est un projet collectif impliquant quatre exploitants agricoles, dont deux jeunes agriculteurs, qui exploitent déjà les parcelles

- M. Patrick Adnet s'occupera d'un élevage bovin ;
- M. Kilian Brunet souhaite mettre en place des cultures fourragères ;
- MM. Benjamin et Dominique Fournier exploiteront des parcelles pour les besoins de leurs élevages bovins et ovins.

Le projet permettra d'améliorer l'autonomie fourragère de ces exploitations.

QUEL EST LE PROJET ÉNERGÉTIQUE ?

L'installation produira une énergie verte, locale et compétitive.

21 GWh
de production annuelle, soit l'équivalent de la consommation de

9 500 personnes ou 4 250 foyers

10 500 tonnes

de CO₂ évitées par an*.

*selon la méthode de calcul RTE

≈ 14,5 Mwc
de puissance installée

≈ 37 ha
de surface sécurisées par une clôture

dont

≈ 6,5 ha de surface projetée de panneaux

UN PROJET RÉFLÉCHI POUR S'ADAPTER AUX ENJEUX ET À SON TERRITOIRE



- Clôtures avec entrées existantes
- Structures photovoltaïques
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Citernes
- Pistes lourdes
- Pistes légères
- Haies périphériques à créer
- 1 M. Patrick Adnet
- 2 M. Kilian Brunet
- 3 M. Benjamin Fournier
- 4 M. Dominique Fournier

LES BÉNÉFICES POUR LE TERRITOIRE ET SES HABITANTS

DES RETOMBÉES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Taxes locales annuelles IFR, CET et TF

Pour la commune de Précy	Pour la Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Pour le département du Cher
≈ 23 000 €	≈ 24 000 €	≈ 11 500 €

Taxe d'aménagement pour la commune de Précy**

≈ 21 500 €

*Estimations à septembre 2024 **Versée en une fois, estimation à septembre 2024

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

≈ 50 intervenants lors de la phase chantier

Des entreprises locales mobilisées pour la plantation et l'entretien des haies, pour les clôtures, la préparation du terrain, l'ensemencement des prairies...

POUR LES HABITANTS DE PRÉCY

Mise en place d'un financement participatif offrant la possibilité d'investir et d'épargner.

POUR LA COMMUNAUTÉ AGRICOLE DU CHER

Photosol participera à un fond de soutien géré par la Chambre d'agriculture afin de pérenniser et développer l'activité agricole du département de Cher afin de soutenir l'agriculture locale.



L'insertion paysagère

Plusieurs mesures significatives ont été proposées pour atténuer la co-visibilité :

- le maintien du couvert forestier existant et des linéaires de haies ;
- environ 30 ha évités afin de limiter l'impact du projet sur le paysage et le cadre de vie ;
- la réduction de la hauteur des panneaux de 1,5 m pour un point haut maximal à 3,40 m en réponse aux préoccupations des riverains ;
- la création d'environ 900 m linéaires de haies.



La préservation de la biodiversité

Les milieux à enjeux floristiques et les habitats naturels d'intérêt communautaire ont été évités.



La protection acoustique

Les postes de transformation, qui ne produisent aucun bruit la nuit, seront éloignés des habitations. Une étude acoustique est menée afin de s'assurer de la conformité acoustique de la future installation et d'envisager des mesures de réduction si cela s'avère nécessaire.



Sûreté de l'installation

Des citernes seront installées à l'intérieur du parc afin de circonscrire tout risque d'incendie externe ou interne à l'installation. L'ensemble des préconisations du SDIS ont été prises en compte.